

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir au poste vacant de 3^{ème} adjoint, il a donc été immédiatement procédé à la dite élection et ce conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal a procédé à la désignation du 3^{ème} adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Philippe MABRU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	14
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
Nombre de bulletins blancs	1
Suffrage exprimés	13
Majorité absolue	9

A obtenu :

Philippe MABRU 13 voix

Le candidat Philippe MABRU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installé en remplacement de Madame Elisabeth PASSOT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants :

Vu la délibération n°2014-26 relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints ;

Considérant l'élection du nouvel adjoint au 3^{ème} rang du tableau des adjoints ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Considérant que le nouvel adjoint prendra la responsabilité de la commission « Jeunesse et affaires culturelles ;

le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité et avec effet immédiat :

que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire et comme indiqué dans la délibération 2017.03.07 du 16/03/2017 ;

le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 8.25 % de l'indice 1022 comme l'adjoint démissionnaire et suivra l'évolution de l'indice brut terminal ;

Les indemnités attribuées aux autres élus rémunérées étant inchangées.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION

